



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

APR 12 1983

UN/SA COLLECTION

S/15695  
11 avril 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 11 AVRIL 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT DU NICARAGUA AUPRES DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, ainsi qu'à celle des représentants membres du Conseil de sécurité, le texte de la note de protestation adressée de Managua, en date du 8 avril 1983, à M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures de la République du Honduras, par Mme Nora Astorga, vice-ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer aux derniers actes d'agression commis contre le Nicaragua par les forces contre-révolutionnaires qui exercent leurs activités en territoire hondurien avec la complicité, dénoncée en d'autres occasions, des forces armées honduriennes.

Ce matin, à 5 heures, un groupe de contre-révolutionnaires en provenance du territoire hondurien a attaqué l'hacienda "El Porvenir", située à 5 km au sud-ouest de Teotecacinte, dans le département de Nueva Segovia. Lorsque l'armée (E.P.S.) est arrivée sur les lieux, les contre-révolutionnaires se sont immédiatement repliés au Honduras, d'où ils ont continué à attaquer le territoire national à l'aide de mortiers, de mitrailleuses, de lance-grenades et de fusils. Au cours de cette agression criminelle, Mme Gloria Rodríguez a été blessée ainsi que trois de ses enfants : José (un an), Doris (quatre ans) et Nohemí (cinq ans).

Hier, à 5 heures du matin, des contre-révolutionnaires, en nombre indéterminé, ont attaqué à l'aide de mortiers et de fusils le poste-frontière du "Siuce", situé à 14 km au nord-est de Jalapa et à un kilomètre seulement de la frontière. Un garde-frontière a été tué et trois ont été blessés. Une fois l'agression repoussée, les contre-révolutionnaires ont regagné leurs bases en territoire hondurien, d'où ils étaient venus.

D'autre part, le 3 avril 1983, à 15 h 20, un groupe de contre-révolutionnaires cantonnés à La Confluencia, en territoire hondurien, harcelé pendant vingt minutes, à l'aide de mortiers de 60 mm, de mitrailleuse de 50 mm et de fusils de divers types, le poste d'observation nicaraguayen de la Fortaleza, situé à 100 mètres au nord de San Pedro de Potrero Grande, dans le département de Chinandega.

Le Gouvernement nicaraguayen, par mon intermédiaire, présente une protestation énergique et officielle au Gouvernement hondurien pour ces actes d'agression répétés, et demande en outre la cessation immédiate de tels actes. Vous ne pouvez ignorer, Monsieur le Ministre, que la méconnaissance, de la part de votre gouvernement, des obligations qui découlent du droit international est l'un des principaux facteurs qui menacent la paix et la sécurité de la région, et que cette attitude contribue uniquement à favoriser les plans du Gouvernement des Etats-Unis, qui cherche à provoquer un conflit armé entre nos pays.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Vice-Ministre des relations extérieures  
de la République du Nicaragua,

(Signé) Nora ASTORGA

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Nicaragua auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

-----